

Compte-rendu du CTL du 10 octobre 2022

Albi, le 10 octobre 2022

En réponse à notre déclaration liminaire, le Directeur indique qu'un 1/3 des agents de la DGFIP aurait participé au « remue-méninge » et que 2 500 réunions auraient été organisées. Si nous pouvons reconnaître un effort de transparence, nos remarques n'en restent pas moins fondées sur la portée des constats exprimés. Cela dit, nous n'avons pas cherché à ergoter, et comme le dit M. Julien, nous verrons les réponses qui seront apportées par le Contrat d'Objectifs et de Moyens... et la poursuite des suppressions d'emploi nous en donne une idée.

S'agissant de l'éco-responsabilité, la direction affirme qu'elle est prise en compte et qu'il faut considérer le long-terme pour la rénovation des bâtiments publics. Il est vrai qu'à force de fermer des sites, le problème se reporte sur d'autres... Nous sommes néanmoins bien loin d'avoir les moyens de parer à l'urgence climatique.

- **Dialogue social**

La présentation du sujet étant identique à celle du CHSCT du 06/10/22, nous vous renvoyons à ce compte-rendu pour l'essentiel. Pour la direction, il n'y aura pas de changement majeur, nous serons dans la continuité...

- **Mise en place des Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL)**

Avec la fermeture de la Trésorerie de Réalmont, le dernier emploi de CDL sera créé au 01/01/2023 sur le périmètre de la Communauté de Commune Centre Tarn et « missions de mutualisation ». Ce dernier point est défini par la direction comme de l'intérim en cas de vacance d'emploi de CDL et de l'expertise en soutien au réseau des CDL.

Pour la direction, le bilan des CDL est d'ores-et-déjà positif (les premiers sont en place depuis le 01/01/2021) et elle affirme que les collectivités sont satisfaites.

Pour Solidaires Finances Publiques, un certain flou demeure. Nous avons rappelé que cette mission nous avait été décrite comme un « métier à inventer », et nous avons parfois l'impression, à entendre divers retours des services et des CDL eux-mêmes, que nous en sommes encore là. Ils ont certes une lettre de mission, des réunions régulières avec la direction, mais le sentiment demeure que chaque CDL est plutôt dans la réaction aux sollicitations des élus, que dans une action coordonnée Direction – Services de Gestion Comptable (SGC) – Collectivités.

La direction reconnaît d'ailleurs la nécessité de continuer à communiquer et peut-être à mieux associer les différents acteurs.

Nous avons également rappelé que la direction avait eu pour ambition de former les CDL à la TVA des collectivités, sujet complexe et très souvent mal maîtrisé. A ce jour, le Directeur estime que le seul spécialiste de la question reste le Service des Impôts des Entreprises et que le CDL n'est

qu'un relai... ce qui nous éloigne nettement des affirmations de l'époque.

Sur le plan NRP, signalons que la DDFiP du Tarn n'aura finalement que 9 CDL au lieu de 10 prévus initialement.

Sur le volet RH, la DG n'a pas accordé la création d'un emploi A+ pour le CDL du réalmontais. La direction a donc fait le choix de supprimer un emploi A+ (IDiv CN) sur le SGC d'Albi pour le transformer en CDL.

Toujours sur le plan gestion RH, Solidaires Finances Publiques s'est interrogé sur la prise en charge financière des repas pour les CDL : le document fourni ne précise en effet qu'une prise en charge lors de déplacements à la journée (droit commun) et ne précise rien quand ils sont « à résidence ». En effet, un CDL est « fixé » sur une résidence administrative correspondant théoriquement à l'implantation de la Communauté de Commune ou d'Agglo qu'il conseille : accord avec la collectivité pour accès à une cantine ? Ticket restaurant ? N'ayant pas eu de réponse, la direction doit se renseigner.

- **Conséquence NRP : ajustement de périmètre**

Conséquence du NRP, les communes d'Arifat et de Montredon-Labessonnié basculent en gestion SIP, SIE et PCR de Castres vers Albi.

Ce point n'appelait pas de commentaires particuliers, si ce n'est de réaffirmer notre opposition à cette réforme qui a entraîné un repli sans précédents de notre réseau.

- **Transfert de la Taxe d'Urbanisme à la DGFIP**

Si la direction est longuement revenue sur les changements législatifs accompagnant ce transfert de mission, Solidaires Finances Publiques s'est surtout concentré sur « l'accompagnement » de celui-ci.

En effet, si nous avons bien compris que ces changements entraînent un effet retardateur sur l'arrivée des premiers dossiers, il n'en reste pas moins que le transfert s'est opéré au 01/09/2022 et qu'à défaut de taxe à liquider, les premières questions arrivent dans les cellules foncières.

La direction nous assure faire son maximum et vante un partenariat très constructif avec la Direction Départementale du Territoire (DDT) qui avait la mission en charge. 2 agents de cette administration rejoindront nos services (1 au SIP d'Albi et 1 au SIP de Castres) au 01/09/2023. En attendant, des solutions de soutien sont mises en places, dont une BALF vers laquelle les SIP peuvent rediriger les questions des usagers. Problème : incompréhension ou mauvaise communication, il semble que cet élément ne soit pas connu de tous les intéressés.

Par ailleurs, les formations doivent démarrer à la livraison des applications. Autre problème : gros retard sur un des éléments constituant ce nouvel applicatif ; une version allégée serait fournie aux services (ce qui impliquera des travaux de re-saisie) et les formations seraient déployées ultérieurement, une fois les logiciels complets. En attendant, les collègues devront se débrouiller avec une e-formation de 3 heures et une demi-journée de « sensibilisation » animée par la DDT.

Si on ajoute à ça les problèmes générés par le retard de la publication foncière (SPFE), les sollicitations des usagers qui se multiplient dans un contexte d'augmentation des taxes foncières... vous obtenez des agents sous l'eau que cette réforme va enfoncer un peu plus. Les organisations syndicales tirent donc la sonnette d'alarme. Solidaires Finances Publiques a demandé s'il est envisagé de permettre aux collègues venant de la DDT d'arriver plus tôt, sans attendre le 01/09/2023 : le Directeur indique que c'est un sujet de discussion avec cette administration.



Enfin, la DG profite de cette réforme pour recréer des Services des Impôts Fonciers... et donc sortir les cellules foncières des SIP. Interrogé par Solidaires Finances Publiques, le Directeur assure, qu'à l'heure actuelle, cette restructuration n'étant pas obligatoire, il fait le choix de laisser les collègues où ils sont. C'est un choix minoritaire au niveau de la région, mais assumé tant qu'il n'y a pas un réel intérêt à le faire, ou une demande impérative...

- **Questions diverses**

Cité administrative : retour de la question du parking, trop petit pour l'ensemble des agents qui y travailleront après déménagement de notre direction. La direction assure avoir fait son maximum pour obtenir un partage ou, a minima, des règles d'utilisation partagées... Elle se heurte à une fin de non recevoir, la règle restant : « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi ». Une réelle réflexion doit donc être engagée par les collègues qui le peuvent vers un mode de déplacement alternatif à la voiture, notamment pour ceux qui n'arrivent pas dès 7h30. Il serait question que la ville d'Albi améliore son système de navette gratuite depuis les aires de co-voiturage aux entrées de ville.

Autre conséquence de ce déménagement : l'ATSCAF perd le local qu'elle utilisait rue Lavazière avec notamment la possibilité d'organiser des activités dans la salle en dehors des horaires de travail. Une réflexion est en cours pour voir si une solution peut être trouvée.

Fermeture de la cantine de la Rue du Roc pendant les travaux de changement des ouvrants : Solidaires Finances Publiques a renouvelé la demande faite en CDAS afin que les collègues qui iront manger à la cantine de l'École des Mines soient crédités d'un quart d'heure sur la pointeuse. La direction n'a toujours pas tranché et réserve sa réponse.

Idiv Expert en fiscalité internationale : Solidaires Finances Publiques a alerté la direction sur le départ en retraite d'une collègue de Haute-Garonne, Idiv expert en fiscalité internationale, qui ne serait pas remplacée. Or, celle-ci a travaillé pour un périmètre plus large que la seule DRFIP, toute la région bénéficiant de sa technicité et des outils (BAO) qu'elle a créé et maintenu à jour. La direction a indiqué se rapprocher du 31 afin d'en savoir plus et relayer le besoin de renouveler ce poste.

